APRÈS ART. 10 N° **AS30**

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

AMENDEMENT

N º AS30

présenté par

M. Cinieri, M. Taite, M. Bony, M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, M. Ray, M. Meyer Habib et M. Seitlinger

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.